

Vaud

Autor(en): **Savary, Jules**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **14 (1923)**

PDF erstellt am: **04.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-111025>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

romande : nous avons nommé M. le professeur Philippe Godet. Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter le passage suivant au rapport de la Faculté des lettres :

« Les funérailles publiques que la ville et le peuple de Neuchâtel lui ont faites, les articles que la presse suisse et étrangère lui a consacrés, disent assez la perte cruelle que notre Université vient de faire en sa personne.

» Citoyen au sens le plus élevé du mot, membre dévoué de nombreuses sociétés ou commissions dont il faisait partie, poète et critique littéraire, historien et journaliste, Philippe Godet a exercé bien au delà de notre canton et de la Suisse même une influence dont il est impossible de mesurer la profondeur. »

Rien mieux que sa correspondance formidable ne saurait donner une idée de l'activité prodigieuse de Ph. Godet. Il a publié un grand nombre d'ouvrages dont plusieurs furent couronnés par l'Académie française ; un monument élevé à la gloire des cantons romands c'est son *Histoire littéraire de la Suisse française* qui devrait se trouver dans toutes les mains.

Philippe Godet a occupé une place unique dans la vie spirituelle de notre pays. Par ses œuvres qui sont celles d'un grand cœur au service d'un talent supérieur son souvenir demeure à jamais.

Ch.-Ad. B.

Vaud.

Enseignement primaire : La nouvelle loi sur les pensions de retraite (voir l'Annuaire de 1922) a provoqué la démission de 110 maîtres et maîtresses. Comme il y a eu 9 décès et 30 départs, dus à des causes diverses (12 institutrices ont renoncé à l'enseignement pour se marier), les classes à repourvoir n'ont pas fait défaut aux nouveaux membres du corps enseignant. Tous ont trouvé du travail, soit comme titulaires d'un poste, soit comme remplaçants provisoires.

Un certain nombre de communes, en quête d'économies, ont, çà et là, saisi l'occasion d'une démission pour fermer une classe. Deux maîtresses primaires et huit maîtresses enfantines ont perdu leur situation par la suppression de leurs fonctions. Le nombre des classes primaires et enfantines du canton a diminué de plus de 100. Il est juste de convenir que la population enfantine a fortement décru depuis la guerre.

Les conférences de district de 1922 se sont réunies en mai. Elles ont étudié deux sujets :

1. De l'attitude du corps enseignant en face des questions sexuelles.

Les avis ont été partagés. Il semble cependant que la majorité des instituteurs et des institutrices a estimé qu'un enseignement sexuel à l'école peut être utile à condition qu'il reste occasionnel et facultatif : « Il y aurait un réel danger à l'imposer à tous les maîtres primaires qui, dans ce domaine surtout, doivent faire preuve de beaucoup de tact et d'une très grande prudence. »

2. « On a constaté qu'un assez grand nombre d'élèves quittent l'école, lisant avec quelque difficulté et une compréhension insuffisante du texte mis sous leurs yeux. Avez-vous fait les mêmes constatations ? Si oui, à quoi attribuez-vous ce déficit ? Quels remèdes proposez-vous pour améliorer cet état de choses regrettable ? »

Ces questions ont donné lieu à des discussions animées ; mais il a été reconnu que le sujet était trop vaste et trop complexe pour être épuisé en une seule séance.

Il a été repris sérieusement en mai 1923. Nous résumerons le débat dans l'Annuaire de 1924.

Les conférences de cercle, réunies en septembre, ont porté leur attention sur l'enseignement des sciences naturelles. MM. les inspecteurs « ont montré le danger d'un enseignement purement verbal et livresque et la nécessité d'une éducation scientifique par l'observation réfléchie et raisonnée et par l'expérimentation de faits simples, comportant des applications pratiques nombreuses. » L'exposé de ces principes a été suivi d'une leçon modèle, donnée par l'un des membres du corps enseignant.

Le Département de l'Instruction publique a organisé 22 *cours de gymnastique* d'une journée : 11 pour les instituteurs et 11 pour les institutrices. Ces cours ont été suivis avec plaisir par 317 messieurs et 250 dames. Ils avaient pour but de montrer au corps enseignant comment il pourrait utiliser les 20 minutes qui, en vertu de la circulaire du Département du 20 mai 1920, doivent être consacrés chaque jour à la culture physique.

Deux villes, Orbe et Yverdon, ont institué quatre leçons de gymnastique par semaine, de 30 minutes chacune. Cette innovation a donné d'excellents résultats.

L'organisation des classes primaires d'Orbe et de Vallorbe mérite une mention spéciale. Les élèves ont été répartis d'après leur développement intellectuel, en trois catégories de classes :

1° Les classes A pour les élèves avancés qui parcourent le programme plus rapidement, de manière à être mieux préparés à entrer au collège ou dans la classe primaire supérieure.

2° Les classes B, pour les élèves d'intelligence moyenne, qui reçoivent un enseignement plus simple, plus lent, mais tout à fait normal.

3° Les classes C, destinées aux retardés, qui, aux degrés inférieur et intermédiaire, ont besoin de méthodes spéciales d'instruction et dont le programme, au degré supérieur, comprend des activités manuelles nombreuses (jardinage, travaux sur bois, sur fer, etc.)

Un enseignement particulier pour les arriérés et les anormaux existe maintenant dans les localités suivantes : Lausanne, Vevey, Moudon, Yverdon, Orbe, Vallorbe et Montreux.

La classe pour arriérés, ouverte à l'école normale, permet maintenant à tous les futurs membres du corps enseignant de se faire une idée des méthodes spéciales employées pour ouvrir et meubler l'esprit des enfants les moins doués. Pour la première fois, au printemps 1923, un brevet spécial pour l'éducation des anormaux a été délivré à l'école normale à une institutrice qui venait d'obtenir son brevet primaire.

Tous les membres du corps enseignant ont été invités à commémorer dans leurs classes, le 16 mai, l'adhésion de la Suisse à la *Société des Nations* en 1920.

Les écoles vaudoises ont participé aux émouvantes cérémonies qui ont marqué, le 23 avril 1923, le deux centième anniversaire de la mort de *Davel*. Elles ont chanté une cantate spécialement composée pour la circonstance, et chaque élève a reçu, en souvenir de cette journée, une plaquette illustrée, racontant la vie et la mort du héros vaudois.

Les *cours complémentaires* ont continué à bénéficier de l'orientation nouvelle qui leur a été donnée depuis la suppression des examens pédagogiques des recrues. Partout où les maîtres savent intéresser les jeunes gens, ceux-ci suivent maintenant les cours avec plaisir. Plusieurs de ceux qui auraient pu en être dispensés ont demandé à y être admis. « Par des causeries, des lectures, des commentaires de journaux, on a cherché à donner des notions nouvelles aux élèves et à les intéresser à la vie publique. Des visites d'ateliers ou d'usines ont été organisées. Ici et là, les maîtres ont traité quelques sujets scientifiques, accompagnés d'expériences. On signale trois jeunes gens qui ont instruit leurs camarades par des travaux bien présentés. Ailleurs on n'a pas craint d'ouvrir le code civil, le code rural, le code des obligations ; on a étudié le plan cadastral et fait quelques exercices d'arpentage. Dans quelques localités on a initié les élèves à certains travaux manuels. »

D'autre part, le Département a fait donner aux cours complé-

mentaires, par des personnalités diverses, et particulièrement compétentes dans leur spécialité, des conférences, des leçons d'agriculture, d'arboriculture, d'apiculture, etc.

Les *fournitures scolaires* remises gratuitement à tous les élèves primaires, sont revenues en 1922, à 5 fr. 51 par élève pour les manuels, cahiers, plumes, crayons, etc., à fr. 0. 35 pour le dessin et à 3 fr. 45 pour les travaux à l'aiguille. La somme totale dépensée pour les 44 364 élèves des écoles primaires, s'est élevée à 338 474 fr. 80, soit 19 290 fr. 40 de moins qu'en 1921.

* * *

Enseignement secondaire. Dans leur assemblée annuelle du 16 septembre 1922, à Montreux, les maîtres secondaires ont longuement discuté du *raccordement* entre l'école primaire et l'école secondaire. La majorité de la commission, chargée d'étudier cette question demandait le maintien à 10 ans de l'âge du raccordement pour le collège classique et l'école supérieure des jeunes filles et l'abaissement de 12 à 11 ans pour le collège scientifique. La minorité proposait l'âge de 12 ans, qui pourrait être abaissé à 11 ans pour les enfants bien doués qui auraient déjà parcouru tout le programme du degré intermédiaire de l'école primaire.

La séance a dû être levée avant qu'on ait pu prendre une décision. La délibération fut renvoyée à la séance de cette année. Elle a eu lieu à Lausanne, le 15 septembre 1923 ; mais cette fois encore un ordre du jour trop copieux n'a pas permis à l'assemblée de se prononcer sur le raccordement. La question n'a donc pas été résolue.

Par contre, après un rapport très objectif et une discussion nourrie sur « la préparation professionnelle des candidats à l'enseignement secondaire, les thèses suivantes ont été votées à des majorités plus ou moins fortes :

1. Les qualités morales sont le don par excellence de l'éducateur, celles qu'il acquiert le plus difficilement ; il ne saurait faire abstraction d'une seule sans compromettre sa vocation.

2. La culture intellectuelle des candidats, le soin apporté à leurs études constituent la base essentielle de leur préparation générale.

3. La préparation intellectuelle des candidats, les études universitaires, ne constituent pas une préparation *professionnelle technique* à l'enseignement secondaire.

4. La préparation professionnelle des candidats à l'enseignement secondaire est nécessaire.

5. La préparation professionnelle consistera en cours de pédagogie et en exercices pratiques.

6. Un seul cours de pédagogie de deux heures-semester sera obligatoire et sera matière à examen. Ce cours renfermera les notions indispensables de psychologie et de didactique générale.

Les étudiants seront en outre astreints à suivre deux heures-semester à option parmi les autres cours de pédagogie, mais sans examen final.

Des exercices pratiques seront conservés comme application.

Tous les deux ans, un cours de trois à six leçons sera donné par un spécialiste, sur la didactique particulière à chaque enseignement.

Le professeur de pédagogie doit être pris dans l'enseignement secondaire.

7. La préparation pratique sera réalisée par la création du stage.

Les maîtres secondaires comme les maîtres primaires, ainsi que tous les autres fonctionnaires de l'Etat, ont subi dès le 1^{er} janvier 1923, sur les *traitements* que leur a alloué la loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1921, une réduction du 8 %. Une somme de 1600 fr. est toutefois exonérée de cette réduction.

* * *

La douloureuse opération qu'ils ont subie n'a pas empêché les membres du corps enseignant des trois degrés de s'intéresser vivement aux questions pédagogiques qui sont actuellement à l'ordre du jour. Un grand nombre de maîtresses ont suivi par exemple « *les journées de l'enfance et de la préparation maternelle* » organisées à Lausanne par le Secrétariat romand pour la protection de l'enfance.

Du mercredi 25 au samedi 28 avril 1923, la salle du Grand Conseil s'est remplie d'un auditoire fort attentif. Les principaux sujets étudiés furent : Protection légale de la mère et de l'enfant, par M. Chatenay, docteur en droit. L'assurance de la maternité, par Mes Gourd et Leuch. — Les causes de la mortalité infantile par M^{lle} Dr R. Warnéry. Le développement du nourrisson par M. le Dr Delay. — Les méthodes Froebel et Montessori, par M^{lle} A. Bellon. — Le développement de l'enfant de 3 à 7 ans, par M^{lle} Descœudres. — La formation maternelle de la jeune fille, par M^{mes} Dr M. Evard, Pieczynska et Porret. — Il y eut en outre des visites instructives à divers établissements d'éducation et diverses institutions en faveur de l'enfance. Plus de 500 personnes ont tiré profit de l'initiative heureuse du Secrétariat romand.

Le *Congrès international d'éducation nouvelle* qui se tint à Montreux du 2 au 15 août 1923, fut moins suivi, parce que les vacances avaient dispersé les personnes qui, dans notre pays, s'intéressent au mouvement pédagogique. Et pourtant il eut valu la peine de quitter deux ou trois jours son chalet pour venir entendre des hommes comme Ad. Ferrière, H. Tobler, R. Cousinet parler de l'Ecole active et de l'esprit de service ; C. Coué et Ch. Baudouin, de la suggestion ; O. Decroly, de la sublimation des instincts ; O. Glockel, de la réforme scolaire en Autriche ; G. Bertier, de l'influence des écoles nouvelles sur l'école publique, etc., etc. Heureusement que l'on pourra prendre connaissance de toutes les études et communications présentées, dans le copieux numéro spécial que la revue « Pour l'Ere nouvelle ¹ » a consacré à ce congrès. J. S.

Tessin.

Dans la courte chronique de l'année passée, nous avons hasardé quelques prévisions au sujet de la réalisation d'économies dans le domaine scolaire. Nos prévisions étaient justes en ce qui concerne, par exemple, le rétablissement du poste d'Inspectrice des « Case dei bambini » (arrêté législatif du 11 décembre 1922) ; mais pour le reste elles n'ont, malheureusement, pas trouvé confirmation dans les faits.

Au sujet du principe des économies, nous avons à rappeler plusieurs décisions, dont quelques-unes très importantes.

1° *La nouvelle réduction du nombre des inspecteurs scolaires.* Jusqu'à la fin de l'année scolaire 1919-1920 il y eut 8 inspecteurs pour l'enseignement primaire, un pour chaque district. Le 27 décembre 1920 le Grand Conseil modifiait la loi de façon que le nombre des arrondissements et des inspecteurs scolaires pût être fixé par le Conseil d'Etat. Celui-ci, par sa décision du 2 septembre 1921, réduisait de 8 à 5 le nombre des inspecteurs. Mais au sein du Grand Conseil il se créa ensuite un courant favorable à une réduction plus marquée, et le 7 juillet 1922 un arrêté exécutif fixait 4 arrondissements, 2 pour le Sottoceneri (anciens districts de Mendrisio et de Lugano) et 2 pour le Sopraceneri (districts de Locarno, Vallemaggia, Bellinzona, Riviera, Blenio et Leventina). Le résultat de ce remaniement est que les écoles primaires soumises à un seul inspecteur et qui, jusqu'en 1920, étaient au maximum d'environ 140, atteignent, dans les arrondissements actuels, le chiffre de 200, provoquant, pour les inspecteurs, une considé-

¹ Genève, Pellisserie 18. — Prix du fascicule de 142 pages in-4°, 2 fr. 50.